



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 25

Réunion Restreinte du : **Mardi 08 mars 2022**

Présidence : **M. BOURICHA Guy**

Présents : **Mme BERNARDINI Laurence**
MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - GERBY Hubert – BAUMANN Frédéric – PATALANO Albert

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Desideratas
- RAPPELS

BO N°9 du 05 Janvier 2022 du Comité Directeur :

INFORMATIONS : A la suite des nouvelles mesures sanitaires, le Président fait un point sur les problèmes rencontrés par les clubs à la suite d'un grand nombre de cas Covid enregistré. Les matchs seniors, jeunes et féminines seront reportés à condition que les clubs présentent aux moins 4 attestations positives de cas dans l'équipe ou une attestation de l'ARS (**3 attestations nécessaires concernant le foot à effectif réduit**).



INFORMATION

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour la manifestation suivante :

SAMEDI 18 JUIN 2022 : U6 à U9 – JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Pour les clubs ne possédant qu'un seul terrain : Déroulement sur toute la journée.

MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9 (ou inversement)

Pour les clubs possédant deux terrains : Déroulement sur la demi-journée.

MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Le club « Accueil » s'engage à :

- Mettre à disposition des vestiaires pour les équipes
- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles...
- Installer les terrains
- Organiser les rotations
- Prévoir l'encadrement (accueil des équipes, arbitrage, sécurité)
- Mettre à disposition une sono

Les clubs souhaitant organiser cette manifestation sont priés d'adresser leur candidature par e-mail au District du Var à secretariat@var.fff.fr

Pour tout renseignement que vous jugerez nécessaire contactez M. Amin ARROUB (CTD DAP) au 06 74 29 29 09

CATEGORIE U13-U8-U9-U10-U11 FEMININES

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 12/03/2022

U13F – CRITERIUM - EXCELLENCE

SC TOULON / FC PUGET SUR ARGENS du 05.02.2022 (24325172)

CA LE CANNET / HYERES FC 1 du 29.01.2022 (24325170)

INSCRIPTION

U9F / U11F (Plateaux) : AS SAINTE MAXIME

FORFAIT

2^{me} PHASE - Journée 3 du 05/03/2022

U13F

EXCELLENCE :

Match EFC SEYNOIS ET S1 / EFC FREJUS ST RAPHAËL (24325179) : Equipe de EFC FREJUS ST RAPHAËL - FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi) – Amende pour forfait de 16 €.



DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

CRITERIUM / U13F :

CARQUEIRANNE LA CRAU US - LE REVEST FC

CATEGORIE U13-U12-U11-U10 GARÇONS

PLATEAUX 3^{ème} Phase Déroulement des plateaux

U11G – U10G

Déroulement des plateaux 3^{ème} Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes. Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.

FORFAITS GENERAUX

BRAS A ET S : U13G – HONNEUR Poule A – EQUIPE : FORFAIT GENERAL – Amende financière de 32 €

FC ROCBARON : U11G – PRE EXCELLENCE – EQUIPE : FORFAIT GENERAL – Amende financière de 16 €

SC TOULON 3 : U10G – HONNEUR – EQUIPE : FORFAIT GENERAL – Amende financière de 16 €

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

FC LAVANDOU BORMES : U13G – Excellence – Poule A Match N° 54906 - Après vérification, annulation de l'amende financière de 31 € (parution BO N°24 du 01-03-2022) - Original et Feuille de match reçus.

AMENDE FINANCIERE

1^{ère} parution – Amende financière de 8€

2^{ème} PHASE - Journée 1 du 26/02/2022

U13G

Gaby ROBERT

Poule B :

SAINT MAXIMIN O / LA VALETTE UA (56176)

EXCELLENCE

Poule C :

CA LE CANNET / FREJUS SAINT RAPHAËL 2 (56264)

PAYS DE FAYENCE / LORGUES (56266)



HONNEUR

Poule A :

LA VALETTE UA 2 / SOLLIESQ FARLEDE 2 (56382)

EFC SEYNOIS 3 / SIX FOURS LE BRUSC (56383)

Poule B :

CA ROQUEBRUNE / PAYS DE FAYENCE (56430)

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1ère parution – Amende financière de 8€

2^{ème} PHASE - Journée 1 du 26/02/2022

U12G

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

PAYS DE FAYENCE / O SAINT MAXIMIN (56944.1)

PLATEAUX U11G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR

Amende financière de 20 €

3^{ème} PHASE - Journée 1 du 26/02/2022

U11G PRE EXCELLENCE

Poule B :

SALERNES

U11G HONNEUR

Poule A :

ROQUEBRUNE SUR ARGENS

BAGNOLS EN FORET

PLATEAUX U10G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR : Amende financière de 20 €

3^{ème} PHASE - Journée 1 du 26/02/2022

AUCUNE FEUILLE MANQUANTE

DESIDERATA

EQUIPE MIXTE

Dans l'intérêt des enfants, la Section FOOT EDUCATIF accorde, à titre exceptionnel, aux équipes ci-dessous désignées le droit de jouer en groupant 2 catégories d'âge successives (Il est bien entendu que la catégorie retenue doit être celle correspondante à l'âge le plus élevé) :

U13G Pré Excellence – MAR VIVO AV S

U13G Honneur – MY IDEAL SOCCER - LE MUY FC – AS LES VALLONS – AS BRUSOIS



U12G Honneur - GRIMAUD FC
U11G Honneur – TARADEAU O
U11G Honneur – SAINT ZACHARIE

PIVOTTE SERINETTE : Pour cause médicale et après accord de la Ligue Méditerranée 3 joueurs de l'équipe U11G sont autorisés à jouer en catégorie inférieure U10G et 1 joueuse U12F est autorisée à jouer en U9F-U11F et U11G.

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13G : FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence
U12G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 3 - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence A - Pré Excellence A – Honneur A
U12G : RACING FC TOULON – Honneur
U11G : LORGUES ET S - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence 1 et 2 - Pré Excellence – **US VAL D'ISOLE** Honneur – **FC US TROPEZ- SP C. COGOLIN** Pré Excellence
U10G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - PIGNANS US Honneur - **US VAL D'ISOLE** Honneur

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BANDOL US Excellence - Pré Excellence ; **FREJUS SAINT RAPHAËL** Gaby ROBERT – Excellence 1 et 2 – Honneur – **SOLLIES FARLEDE** Pré Excellence – **SP C. COGOLIN** 1 Excellence et 2 Pré Excellence
U12G : SPORTING CLUB TOULON Excellence 1 - **US VAL D'ISOLE** Excellence - **LORGUES ET S** - **CARQUEIRANNE LA CRAU US 1** - **BRIGNOLES AS** Excellence - **LA LONDE ST O** Excellence - **RIANS US** Honneur - **FLAYOSC AC** Pré Excellence – **SP C. COGOLIN** 2 Honneur
U11G : **CARQUEIRANNE LA CRAU US 1** - **CARQUEIRANNE LA CRAU US 2** - **BRIGNOLES AS** Excellence - **BANDOL US** Pré Excellence – Honneur - **FLAYOSC AC** Pré Excellence
U10G : **BRIGNOLES AS** Excellence - **BANDOL US** Honneur - **FREJUS SAINT RAPHAËL** Pré Excellence - **FLAYOSC AC** Pré Excellence - **FC US TROPEZ**

RAPPELS

GARÇONS

Correspondances

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.
LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables pour le respect des niveaux. (Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)
2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.



AMENDE FINANCIERES des 2^{ème} et 3^{ème} PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €

1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : 50 euros

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : 50 euros

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT PITCH U13/U12 et Henri LAGGIARD (U11) : 50 euros

Amendes financières pour dossier incomplet aux plateaux du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : 20 euros

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL DU REGLEMENT

PARTICIPATION : En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

En U13 possibilité de 3 U12 maximum par équipe

En U12 possibilité de 3 U11 maximum par équipe

En U11 possibilité de 3 U10 maximum par équipe

En U10 possibilité de 3 U9 maximum par équipe

Nous vous demandons de respecter le nombre de joueurs (trois) pouvant participer en catégorie supérieure, car lors de la saison 2022/2023, l'élaboration des Poules se fera en conséquence.

LICENCES : Tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

RAPPEL DES HORAIRES : Conformément au règlement il est impératif de tenir les horaires.

MATIN : de 10 H à 12 H - **APRES MIDI** : 14 H à 17 H 30 (**Aucune convocation entre 12 H et 14 H**)



FEMININES

RAPPEL

LICENCES : Toute joueuse, dirigeante, éducatrice ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Nous vous demandons de respecter :

- **Le nombre de joueuses pouvant participer aux rencontres**
- **Le nombre de joueuses pouvant participer en catégorie supérieure.**

En U13F possibilité de 3 U11F maximum par équipe

En U11F possibilité de 3 U9F maximum par équipe

Correspondances

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables **POUR LE RESPECT DES NIVEAUX**.

(Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)

2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

AMENDE FINANCIERES des 2^{ème} et 3^{ème} PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €

1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**



- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT PITCH U13/U12 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

**Amendes financières pour dossier incomplet
aux plateaux du Département Technique**

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

*Prochaine réunion
Mardi 15 Mars 2022*

Le Président : Guy BOURICHA